

ADRETS DE L'ESTEREL

VAR

Code Postal 83600

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 19
- Votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 décembre 2022.

Conseillers présents : MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, KAPHAN Régis, adjoints. DIAFERIO Juliette, GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline, REGGIANI Patrick, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, MOULIN Laurence, RAOUST Jean-Paul, BOUCHARD Florence, FERNANDEZ Patrick, BESSOUDO Vanessa, HAVARD Jérôme, REMY Josette, FLORI Alexandre (départ à 18h43), MASBOU Bernard, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, REGGIANI Jean-Paul à BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, DOLLET Bertrand à MASBOU Bernard, FLORI Alexandre à REMY Josette à partir de 18h43.

OBJET :

**Vente par enchères publiques
de véhicules communaux**

N° 90

Absent excusé : BROGLIO Nello

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : BESSOUDO Vanessa.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le **13 DEC. 2022**
Publié ou Notifié
Le **13 DEC. 2022**

Monsieur Régis KAPHAN, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°34 du 03 Septembre 2020, a approuvé le principe de la vente par enchères en ligne de biens communaux d'occasions. Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle également qu'une délibération est nécessaire pour fixer le prix des lots supérieurs à 4 600€.

Pour mémoire le Conseil Municipal par délibération n°19 du 24 février 2022 avait ainsi décidé de procéder à la vente par enchères publiques de plusieurs véhicules communaux et avait fixé le prix de vente minimum pour les 5 lots comme suit :

Lot 1 : Véhicule Dacia Logan- 88 072km

1ère mise en circulation : 30/07/2009

Il est proposé une mise à prix minimum à 741.05 € T.T.C.

Frais de réparations estimés à 2 336.95 € (panne électrique, kit de distribution et sérigraphie). Côte « La Centrale » à 3 078.00 €.

Lot 2 : Véhicule Renault Kangoo- 63 894km

1ère mise en circulation : 31/07/2011

Il est proposé une mise à prix minimum à 500.00 € T.T.C.

Frais de réparations estimés à 2 300.00 € (achat et changement du moteur).
Côte « La Centrale » à 2 800.00 €.

Lot 3 : Véhicule Kubota (en complément avec l'épareuse, vente ensemble ou séparément)

Il est proposé une mise à prix minimum à 25 725.12 € T.T.C.
Frais de réparations estimés à 4 174.88 € (entretien).
Côte « La Centrale » à 29 900.00 €.

Lot 4 : Epareuse – 675 heures

1ère mise en circulation : 02/07/2010
Il est proposé une mise à prix minimum à 12 346.92 € T.T.C.
Frais de réparations estimés à 1 653.08 € (entretien).
Côte « La Centrale » à 14 000.00 €.

Lot 5 : Véhicule Komatsu (tractopelle) – 4 688 heures

1ère mise en circulation : 01/02/2009
Il est proposé une mise à prix minimum à 24 363.08 € T.T.C.
Frais de réparations estimés à 5 536.92 € (changement de vitre et réparations hydraulique).
Côte « La Centrale » entre 35 000.00 € et 21 000.00 € et annonce « Le moniteur » d'un véhicule similaire à 29 900.00 €.

Les enchères publiques ont été ouvertes du 06 septembre au 07 octobre 2022. Après clôture, une commission s'est réunie le 10 octobre 2022 pour étudier les offres réceptionnées en mairie pour les cinq lots. N'ayant pas reçu d'enchères respectant les conditions de vente pour les lots 3 à 5, il est proposé au Conseil Municipal de fixer de nouveaux prix de vente pour ces 3 lots et d'ouvrir les enchères sur une durée de quinze jours.

Les tarifs proposés seraient les suivants :

Lot 3 : Véhicule Kubota (en complément avec l'épareuse, vente ensemble ou séparément)

Il est proposé une mise à prix minimum à 18 000€ TTC
Frais de réparations estimés à 4 174.88€ (entretien)

Lot 4 : Epareuse – 675 heures

1^{ère} mise en circulation : 02/07/2010
Il est proposé une mise à prix minimum à 4 500€ TTC
Frais de réparations estimés à 1 653.08 € (entretien)

Lot 5 : Véhicule Komatsu (tracto pelle) – 4 688 heures

1^{ère} mise en circulation : 01/02/2009
Il est proposé une mise à prix minimum à 18 000€ TTC
Frais de réparations estimés à 5 536.92€ (changement de vitre et réparations hydraulique).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la vente par enchères publiques des lots 3 à 5 aux prix définis ci-dessus.

AUSSI,

- VU l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités territoriales,
- VU l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées au Maire et plus particulièrement celle portant sur l'aliénation de biens mobiliers inférieurs à 4 600 euros,

- **VU** la délibération n°49 du Conseil Municipal du 17 novembre 2020 accordant ces délégations au Maire,
- **VU** la délibération n°34 du 03 septembre 2020 instaurant la vente par enchères en ligne de biens d'occasions ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à nouveau à la vente par enchères publiques des lots 3 à 5,
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à cette vente en toute transparence,

Le Conseil Municipal,

- **OUI** l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire,
- **APRES** avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date 5 décembre 2022,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **DECIDE** de fixer les tarifs proposés pour les prix de vente des lots 3 à 5 et de programmer de nouvelles enchères sur une durée de quinze jours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué aux Finances et au Budget à signer tous les documents inhérents à cette affaire,
- **DECIDE** que les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits au budget principal 2022,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Le Maire,
Jean-Pierre KLINHOLFF



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai